

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-029

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 20

Date de convocation : 03/04/2023  
Date d'affichage : 03/04/2023

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

Excusés : M. GACHET Roger -

M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)

M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)

Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)

Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)

Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Objet : Demande de subvention auprès du SDES pour des travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire de Randens, au titre du contrat de chaleur renouvelable et de l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments et rétrocession au SDES des CEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique du bâtiment Groupe Scolaire de la commune déléguée de Randens, bâtiment d'une surface de 400 m<sup>2</sup> dans lequel sont aussi situés deux appartements sociaux.



Il rappelle au conseil municipal que les objectifs principaux de cette opération sont

- La réduction de l'empreinte énergétique du bâtiment en réduisant les consommations d'énergie primaire et notamment les émanations de gaz à effet de serre.
- L'offre d'une meilleure qualité d'usage et de confort au quotidien pour les enfants scolarisés, et les résidents des logements.

L'opération porte sur le remplacement des menuiseries, l'isolation des combles, l'isolation thermique extérieure, le remplacement de la chaudière, la rénovation des salles, l'installation d'une VMC.

Il indique que cette opération de rénovation énergétique peut bénéficier de l'aide du SDES à deux titres, le contrat renouvelable chaleur et l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments.

Il rappelle que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 068 837.77 € HT (un million soixante-huit mille huit cent trente-sept euros et soixante dix sept cents hors taxes).

Il propose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel suivant

#### PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

(a) indiquer de manière sincère le soutien financier demandé à l'Etat

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'ATTRIBUTION
Contrat départemental	214 500.00 €	20 %	Août 2022	21/11/2022
ETAT DSIL RENOV	203 000.00 €	19 %	Mai 2021	29/06/2021
FAST	176 479.00 €	16 %	Juin 2022	14/02/2023
REGION – Contrat Ville 2022-2024	10 000.00 €	1 %	Août 2022	
Fonds vert	93 300.00 €	9 %	Février 2023	
SDES contrat de chaleur renouvelable	75 000.00 €	7 %	Mai 2023	
SDES – aide à la rénovation énergétique des bâtiments	80 000.00 €	8 %	Mai 2023	
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>852 279.00 €</b>	<b>80 %</b>		
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	216 558.77 €	20 %		
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 068 837.77 €</b>	<b>100 %</b>		

150 000 euros \* 3 salles de classe = 450 000 euros

100 000 euros \* 2 salles (un réfectoire et une salle d'éveil) = 200 000 euros

Soit 650 000 euros de dépenses subventionnables, avec un taux communal de 33 %, soit 214 500 euros

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il propose au Conseil Municipal, de déposer auprès du SDES une demande de subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve le projet global de Rénovation Thermique de l'ensemble du bâtiment Groupe Scolaire de la commune déléguée de Randens et s'engage à financer les travaux,
- Approuve la mutualisation du futur système de chauffage avec la mairie-salle des fêtes,
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 068 837.77 € HT
- Approuve la demande de financement auprès du SDES pour les montants suivants
  - 75 000 euros de subvention au titre du contrat de chaleur renouvelable
  - 80 000 euros pour l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments
- Autorise monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- S'engage à réaliser dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la participation du SDES et à rétrocéder au SDES les CEE.
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,  
José RICO-PEREZ